

## Séance du 28 juin 2012.

**Présents :** MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président  
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,  
Echevins.  
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS  
MM. FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE,  
URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ,  
VAN HOUT, Conseillers Communaux.  
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre déclare la séance ouverte et demande de bien vouloir excuser les absences de :

- MM. SIRAUT, DELHAYE, LAPAGLIA & DISABATO
- Mmes DI BARI, VANOVERSCHELDE, FONCK, BURY & DUPONT

Certains retenus par leurs obligations professionnelles d'autres, pour raison de santé.

### **Conseil de l'Action Sociale – Démission – Remplacement**

Par sa lettre du 30 mai, Mme Florence van HOUT remet la démission de ses fonctions de Conseillère au sein du CPAS.

En application de l'article 14 de la Loi Organique des CPAS :

- « Lorsqu'un membre cesse de faire partie du conseil de l'action sociale avant l'expiration de son mandat ou sollicite son remplacement en application de l'article 15, par. 3, le groupe politique qui l'a présenté propose un candidat du même sexe que le membre remplacé, à moins que ce candidat soit du sexe le moins représenté au sein du conseil. »

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,  
FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE,  
RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

accepte :

- la démission de Mme VAN HOUT Fl. de ses fonctions de membre du Conseil de l'Action Sociale.

déclare élue :

- Mme HANNOTTE F. en qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale.

La délibération requise est adoptée.

## **Intercommunales – Assemblées Générales**

Les Intercommunales IPFH et IGRETEC tiendront leur Assemblée Générale le 29 juin.

### **IPFH**

#### **Ordre du jour :**

1. Rapport du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises
2. Comptes annuels consolidés au 31/12/2011
3. Décharge à donner aux membres des organes de gestion et de contrôle ainsi qu'au réviseur
4. Recommandations du Comité de rémunération
5. Nominations statutaires

### **IGRETEC**

#### **Ordre du jour :**

1. Affiliations/Administrateurs
2. Comptes annuels consolidés au 31/12/2011 – rapport de gestion du Conseil – rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
3. Approbation des comptes annuels consolidés
4. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration et du Collège des contrôleurs aux comptes
5. Participation d'Igretec à la création d'une Ressourcerie
6. Participation d'Igretec à la création d'une SCRL de Coworking
7. In House : tarification

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

### **IPFH**

- d'approuver les comptes annuels consolidés au 31/12/2011
- de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2011

## IGRETEC

d'approuver :

- affiliations/Administrateurs
- l'approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2011
- la participation d'Igrectec à la création d'une Ressourcerie
- la participation d'Igrectec à la création d'une SCRL de Coworking
- In House – Tarification de nouveaux métiers

Les délibérations requises sont adoptées.

### **Mobilité – Règlements complémentaires sur le roulage - Mesures de circulation diverses.**

Le Collège propose au Conseil d'arrêter les mesures de circulation telles que proposées ci-dessous :

#### **Rue du Progrès**

Mesure visant à canaliser la circulation venant de Sars-la-Bruyère, par un sas de vire à gauche, à son carrefour avec la rue du Sondage.

#### **Rue Grande Bretagne**

Abrogation de l'emplacement de stationnement pour personnes handicapées existant le long du n°4B.

Réservation de ce type d'emplacement le long du n°1 7

#### **Rue des Squares**

Abrogation de l'emplacement de stationnement pour personnes handicapées existant le long du n°58.

Mesure visant à interdire le stationnement le long des n°58, 62 et 64, sur une distance de 15 mètres.

#### **Rue Dagneau**

Mise en œuvre d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°40.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,  
FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE,  
RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article 1<sup>er</sup>. Dans la rue du Progrès, la circulation est canalisée par un sas de vire à gauche à son carrefour avec la rue du Sondage et de limiter la vitesse à 50 km/h en conformité avec le plan (croquis), ci-joint.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux F13, D1 et les marques au sol appropriées.

Article 2. Dans la rue Grande Bretagne :

- l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant le long du n°4b est abrogé ;
- un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées du côté impair, le long du n°17.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Article 3. Dans la rue des Squares :

- l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant le long du n°58 est abrogé ;
- le stationnement est interdit, sur une distance de 15 mètres, le long des n°58, 62 et 64.

Cette mesure sera matérialisée le tracé d'une ligne jaune discontinue.

Article 4. Dans la rue Dagneau, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté pair, le long du n°40.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Article 5 : De soumettre le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre des Travaux Publics.

La délibération requise est adoptée.

**Rénovation urbaine de Frameries Centre (Convention exécution 1997 et son avenant n°1) - Démolition et reconstruction de l'immeuble situé rue Général Lemans n°5 (ARAVIS II) - Amendements à l'avenant n° 3 à l'entreprise.**

Le Conseil communal, en séance du 27 février 2011, approuvé un avenant n°3 à l'entreprise relatif au retrait des postes « cuisine » et « lino des chambres + plinthes) représentant un « en moins » de 18.248,18 € TVAC.

Cet avenant doit être amendé pour y intégrer deux éléments non retenus à l'époque, à savoir :

- une indemnité de dédit due à l'adjudicataire, pour ce retrait de postes, d'un montant de 1.824,81 € TVAC ;
- et l'intégration dans l'entreprise des raccordements des compteurs d'eau, non prévus dans le cahier spécial des charges, cela représentant un « en plus » de 2.446,01 € TVAC.

L'addition des « en plus » et « en moins » solde définitive cet avenant n°3 amendé à un « en moins » global de 13.977,36 € TVAC.

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article unique : d'approuver les amendements à apporter à l'avenant n°3 à l'entreprise tels que présentés.

La délibération requise est adoptée.

**Revitalisation urbaine – Réaménagement de la rue D Maroille à Frameries – Approbation du projet définitif relatif à l'éclairage public**

En juin 2011, dans le cadre du développement d'une opération de revitalisation urbaine, les travaux d'aménagement de la rue D Maroille ont été confiés à une entreprise de Peruwelz pour le montant de son offre s'élevant à 1.090.000 € TVAC.

L'éclairage public venant compléter cet aménagement a fait l'objet d'une étude par l'Intercommunale IEH qui présente son projet définitif au montant estimatif de 69.300 €TVAC.

La Région Wallonne a déjà promis un subside de 1.000.000 €.

M.DRAUX précise que la rue D.Maroille sera accessible d'ici peu à partir du carrefour formé par les rues des Alliés et de la Grand Place en direction de la « vieille place ». Une fois le plateau ralentisseur de la rue A.Defuisseaux terminé, les véhicules pourront plus aisément accéder par le bas de cette voirie.

Les congés du bâtiment débuteront dès le 09 juillet prochain. Toutefois, tout sera mis en œuvre afin que la rue des Alliés puisse être accessible afin de ne pas pénaliser les commerçants. En septembre, la voirie sera totalement accessible.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

- Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le projet définitif relatif à la modernisation de l'éclairage public de la rue D Maroille au montant estimatif de 69.299,47 € comprenant, l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations du GRD et la TVA ;
- Article 2 : de lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant estimé de 37.700,96€ HTVA, soit 45.620,46 € TVAC, par procédure négociée sans publicité en vertu de l'article 17 § 2. 1<sup>o</sup>a de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics ;
- Article 3 : d'approuver le cahier spécial des charges, les plans et les documents relatifs à ce marché de fourniture ;
- Article 4 : concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à la S.A. ETEC désignée dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour un montant de 1.300.000€, conclu par l'intercommunale IEH en date du 01-01-2012 et ce, pour une durée de 2 ans;
- Article 5 : de charger le collège de l'exécution de la présente délibération ;
- Article 6 : d'approuver les dépenses qui en résulteront ;
- Article 7 : de transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle (DGO5 du SPW), à l'autorité subsidiaire (DGO4 du SPW), à l'intercommunale IEH pour dispositions à prendre.

La délibération requise est adoptée.

### **Demande de permis d'urbanisation avec ouverture de voirie entre les rues de Fleignies et E.Vandervelde.**

Dans le cadre de la demande de permis d'urbanisation pour la création de 2 lots en vue de la construction de 2 immeubles à appartements, il est envisagé une ouverture de voirie pour laquelle l'avis du Conseil communal est sollicité.

Cette voirie va relier la rue de Fleignies à la rue E.Vandervelde en double sens délimitant ainsi les deux lots desservis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe d'ouverture d'une voirie de desserte entre la rue de Fleignies et la rue E.Vandervelde telle qu'elle figure sur les plans présentés pour la création des deux lots ;

Article 2: d'approuver sa reprise gratuite par la Commune, après réception provisoire des travaux et des emplacements de parking réservés au domaine public (places 29 à 32 côté Fleignies et Places 15 à 19 côté E.Vandervelde.

La délibération requise est adoptée.

### **Programme Communal de Développement Rural - Etat d'avancement du dossier.**

En séance du 25 janvier 2007, le Conseil Communal de Frameries décidait de mettre en place un Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Au terme de 5 années de travail et d'investigations, le Collège communal souhaite présenter au Conseil communal l'état d'avancement de ce dossier et les prochaines échéances visant à l'approbation de ce PCDR.

Dès l'approbation de ce PCDR, deux premières conventions/exécutions seront allouées à la commune de Frameries par le Ministre de tutelle.

M.le Bourgmestre souligne qu'il s'agit d'un dossier très important annoncé dans le cadre de la déclaration de politique générale en début de mandature. Une commission locale a été mise en place et a beaucoup travaillé tout au long de ces dernières années. Néanmoins, à ce jour, on ne peut pas clôturer ce point et le présenter au Conseil Communal car le côté financier entre autre, a du être débattu au sein du Collège Communal.

Il appartient au Collège Communal de resituer l'ensemble du dossier avant d'être en mesure de le finaliser et de le présenter à cette Assemblée. Des actions précises portent sur les investissements à Sars & à Noirchain.

Il donne la parole à M.DEBAISIEUX, Echevin.

L'intéressé rappelle que le Programme Communal de Développement Rural de Frameries est un dossier phare de la présente législature au même titre que le dossier de Rénovation Urbaine des Centres de Frameries & de La Bouverie.

Il n'est pas inutile de rappeler ici ce qu'est une opération de développement rural. En fait, c'est une opération qui consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.

Le PCDR est le document de synthèse de l'opération pour notre commune.

S'il est vrai que le processus est long et qu'il a débuté par une décision de principe du Conseil Communal, en séance du 25 janvier 2007, c'est qu'avant de se mettre au travail, il a fallu procéder à la désignation d'un auteur de projet et déterminer le périmètre de l'étude qui couvre les communes de Noirchain, Eugies & Sars la Bruyère ainsi qu'un couloir sur Frameries. Ceci a été réalisé dans le courant 2008.

La longueur de la mise en œuvre du PCDR est également due à ses originalités spécifiques repris par le Décret de 1991 :

#### La participation citoyenne :

Ce sont d'abord des réunions de villages et la commission locale qui permettent à chaque citoyen qui le désire de réaliser avec d'autres l'état de la situation de la commune, de définir des objectifs de développement et les projets à mettre en œuvre

Il s'agit d'un programme global, c'est une réflexion sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale :

Agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, mobilité, environnement, patrimoine, action culturelle et sportive....

C'est ensuite des projets qui combinent souvent plusieurs de ces éléments.

#### Une réflexion stratégique sur le long terme :

Le programme communal qui émane de cette réflexion collective propose des objectifs qui orientent la politique de nos villages ruraux pour plusieurs années puisque les projets se réalisent par conventions annuelles entre la commune et la Région Wallonne. L'aide de cette dernière peut aller de 60 à 80 % en fonction de la nature des investissements.

Sur les douze étapes que comporte une opération de développement rural, on peut dire qu'on en a franchi 8.



A raison d'une réunion en soirée par mois, le CLDR et les groupes de travail ont pu depuis 2009 consolider la stratégie de développement que l'on peut résumer en six points dont les principaux sont :

- Un centre urbain commercial, attrayant, propre & sécurisé
- Une ceinture rurale, vivante et conviviale qui respire
- Une politique sociale soucieuse de l'épanouissement de tous
- Des pôles économiques forts, complémentaires et générateurs d'emploi
- Frameries, ville scientifique et culturelle
- Une commune à l'écoute de et respectée par ses citoyens

Sur base de cette stratégie de développement validée par la CLDR, une quarantaine de fiches projets ont été élaborées afin d'être concrétisées au cours des 10 prochaines années pour autant que la CRAT et la Région Wallonne valide le PCDR.

Ces fiches sont échelonnées sur trois périodes appelées lots :

- Lot 1 : fiches pouvant être concrétisées sur une période de 1 à 3 ans
- Lot 2 : de 4 à 6 ans
- Lot 3 : de 7 à 10 ans

Les 13 fiches du lot 1 sont en voie de finalisation. Ce sont les projets qui ont été jugés les plus pertinents par la CLDR et le Collège Communal.

Elles concernent des projets tels que :

1. Aménagement du cœur de village de Noirchain
2. Aménagement du cœur de village de Sars la Bruyère
3. Création d'une maison villageoise à Sars la Bruyère
4. Mise en place d'un plan d'actions pour la valorisation du réseau de sentiers et chemins communaux
5. Création de parcours combinés de sensibilisation au patrimoine, la nature, la forêt, la ferme aux champignons, etc...
6. Création d'un parc mycologique
7. Sécurisation de la route de Pâturages à Noirchain
8. Aménagement des entrées des villages de la ceinture verte
9. Mise en place d'un plan d'actions incitant à l'embellissement et l'entretien des abords tant par les particuliers que les pouvoirs publics
10. Mise en œuvre de concertations citoyennes en milieu rural
11. Mise en place d'une plateforme locale de la jeunesse
12. Mise en place d'une collaboration commune-agriculteurs en vue de la réalisation de services pour la collectivité
13. Réalisation d'une étude sur le potentiel géothermique du territoire, etc...

Si les 8èmes et 9èmes étapes (passage définitif au Conseil Communal) n'ont pas pu être franchies, c'est parce que le Collège a souhaité pouvoir retravailler, avec les auteurs de projets, les budgets de certains investissements du lot 1, qui doivent être mis en conformité avec la capacité financière communale.

Il espère que ceux-ci pourront être prochainement finalisés et vous être présentés davantage dans le détail d'ici la fin de cette année.

Il était important de faire le point sur ce projet ambitieux et d'envergure.

Il remercie l'ensemble des citoyens qui se sont investis corps et âmes dans ce beau projet, ainsi que les auteurs de projets, le bureau TRAME & Réservoir A pour la qualité du travail accompli et leurs grandes disponibilités ainsi qu'aux mandataires locaux qui ont participé aux réunions de la CLDR et plus particulièrement M.P.GIANGRECO, Président de la CLDR.

Il ajoute qu'il reste à la disposition de tous pour partager davantage cette belle aventure.

M. le Bourgmestre clôture les débats en annonçant que le Collège Communal reviendra avec un dossier complet avant la fin de l'année.

M.DONFUT, quant à lui, appelle à la modestie et compatit à la tristesse de M.l'Echevin par rapport à ce dossier.

Il se souvient que voici quelques années, M.DEBAISIEUX tirait à boulets rouges sur les travaux de rénovation du centre de Frameries qui n'avançaient pas. Dans la vie communale, il faut du temps, de la rigueur, de la modestie et il ne faut pas être découragé car on fini souvent par atteindre l'objectif fixé. Frameries attend des choses comme l'a rappelé M.DEBAISIEUX ; il faut garder ses convictions mais il faut également savoir qu'il faut du temps pour réaliser les choses.

M.GIANGRECO relève qu'en sa qualité de Président de la Commission, il est clair que les citoyens ont beaucoup travaillé. On savait qu'il fallait du temps et aucune promesse n'avait été faite. La démarche est prévue sur un long terme ; les projets existent et il espère que la prochaine mandature continue dans ce sens tout en demeurant cohérente. Il s'associe envers les différentes personnes qui se sont impliquées tout au long de ces années.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article unique : d'approuver le projet de convention entre la Commune & la section Apicole des Hauts Pays.

La délibération requise est adoptée.

### **Marché de services en vue de la désignation d'un Ingénieur en stabilité conseil pour deux ans.**

Dans la gestion de ses dossiers, la Commune a régulièrement besoin d'un avis éclairé dans des matières qui sont de la compétence d'un bureau d'études en stabilité.

La convention « ingénieur en stabilité conseil » actuellement en cours arrivera prochainement à échéance par épuisement du capital et il y aurait lieu de lancer un marché de services pour renouveler cet accompagnement :

- pour une durée maximale de deux ans;
- et pour un capital total de prestations de 15.000 € TVAC.

Un cahier spécial des charges et une convention type ont été élaborés pour définir la relation entre la Commune et le Prestataire de services.

Le marché de services peut être passé par procédure négociée sans publicité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article 1 : du principe de la passation d'un marché de services en vue de la désignation d'un « Ingénieur en stabilité conseil » pour une période de deux ans à concurrence d'un montant de prestations de 15.000 € TVAC ;

Article 2 : d'approuver les conditions du marchés à passer par procédure négociée sans publicité, en application de l'article 17§2, 1°a) de la Loi du 24/12/1993 ;

Article 3 : d'approuver la dépense qui en résultera ;

Article 4 : d'approuver le cahier spécial des charges et le modèle type de convention d'honoraires.

La délibération requise est adoptée.

### **Voirie vicinale – Désaffectation de fait du sentier n°34, à Eugies .**

Dans le cadre d'un projet de lotissement à l'avenue de la Résistance à Eugies, la SA IMEXTOP a sollicité une modification de la voirie vicinale portant sur le sentier n°34.

Le Conseil communal du 24 novembre 2011 a approuvé le principe de suppression dudit sentier mais suite aux remarques du Commissaire Voyer, un nouveau dossier a été établi portant sur la désaffectation de fait du sentier n°34, entre la rue du Peuple et la rue Winston Churchill.

Cette modification de voirie fait l'objet d'un nouveau dossier complet, établi selon les dispositions du Mémorial administratif n°36 de 1952 par le géomètre Jean-François HOSDAIN en date du 07 mars 2012.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

- d'approuver le principe de l'opération
- de soumettre cette modification de la voirie vicinale à l'approbation du Collège Provincial.

La délibération requise est adoptée.

### **Extension du cimetière de Noirchain – Principe-Projet**

Le cimetière de Noirchain arrivant quasiment à saturation, il s'avère nécessaire de procéder à son extension sur le terrain voisin acquis par la Commune en 2007.

Il y a lieu, pour cela, de procéder à un marché public de travaux dont l'estimation s'élève à 225.594 € TVAC.

Le cahier spécial des charges établi par l'auteur de projet, un bureau d'études en architecture de la Bouverie, détermine l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché public de travaux et en fixe les conditions.

M.DEBAISIEUX précise que le cimetière actuel arrive à saturation et que près de 40 ares supplémentaires seront ajoutés.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe-projet relatif à l'extension du cimetière de Noirchain

Article 2 : d'approuver le C.S.Ch. et ses annexes

Article 3 : d'approuver l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera de cette extension

Article 5 : d'approuver l'avis de marché

La délibération requise est adoptée.

### **Travaux de rénovation de la plate-forme du local du Base Ball - Principe projet**

La plate-forme du local du Base Ball a été partiellement incendiée.

Afin de remédier à cette situation, la rénovation de la plate-forme s'avère nécessaire.

Il y a lieu, pour cela, de procéder à un marché public de travaux.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 54.758 €TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet des travaux de rénovation de la plate-forme du local du Base Ball

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché de fournitures estimé à 54.757,10 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera

La délibération requise est adoptée.

### **Acquisition de matériel en vue de rénover l'infrastructure sportive « Base Ball »** **Principe projet**

En février 2012, le Ministre Wallon des Pouvoirs locaux a décidé d'octroyer à la commune une subvention d'un peu plus de 22.000 € destinée à rénover les infrastructures sportives du « Base Ball ».

Les services communaux ont donc établi un projet qui se ventile en 4 marchés estimés aux montants suivants :

- Acquisition de châssis et portes pour les vestiaires : 16.577 € TVAC
- Acquisition de chauffe eaux : +/- 2.000 € TVAC
- Acquisition de chauffage : +/- 2.900 € TVAC
- Acquisition de matériel électrique : +/- 1.000 € TVAC.

Ces quatre marchés de fournitures seront passés par procédure négociée sans publicité.

Toutefois, le montant du marché relatif à l'acquisition de châssis et portes étant supérieur au seuil de 5.500 € HTVA, cela exige la rédaction d'un cahier spécial des charges pour fixer les clauses et conditions du marché.

En revanche, pour les 3 autres marchés, s'agissant de montants inférieurs à 5.500 € HTVA, chacun de ceux-ci se constatera par simple facture acceptée, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

M.BOUVIEZ souligne que les points 12 & 13 font l'objet de rénovation ; une convention existe entre le Base Ball et le Rugby. Vu l'expansion de l'un et de l'autre club, un partage de l'espace est imposé. Il s'agit d'un patrimoine important à ne pas négliger et ces réparations sont importantes voire nécessaires. Non seulement il y a lieu de rénover l'intérieur mais aussi à l'extérieur. Il ajoute notamment se réjouir qu'un club masculin et féminin aient repris du service.

M.DONFUT relève qu'un problème de délinquance est connu à proximité du site. Il est méritoire et légitime de remettre en état les locaux des clubs mais, d'un autre côté, il faudrait rappeler aux services de police de veiller à tout ceci. Il y a lieu de retrouver une méthode d'intervention avec ces services.

M.le Bourgmestre ajoute que les maisons de « pensionnés » dont Toit & Moi sont propriétaires seront démolies excepté deux d'entre elles qui seront reprises par le CPAS. Ramener la vie autour du site pourrait apporter un point positif. La police est attentive à ce type de problème mais, on lui rappellera.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet de l'acquisition de matériel en vue de rénover l'infrastructure sportive du « Base Ball », projet subsidié à 100 % par le SPW ;

Article 2 : d'approuver la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation des divers marchés à passer à cet effet et estimés à :

- 1) Acquisition de châssis et portes des vestiaires : 16.577 € TVAC  
(C.S.Ch.2012/33)
- 2) Acquisition de chauffe eaux : +/- 2.000 € TVAC
- 3) Acquisition de chauffage : +/- 2.900 € TVAC
- 4) Acquisition de matériel électrique : +/- 1.000 € TVAC

Article 3 : d'approuver les clauses et conditions du C.S.Ch n°2012/33 ;

Article 4 : d'approuver les dépenses qui en résulteront ;

Article 5: de charger le Collège communal de procéder à l'exécution de la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

### **Acquisition d'un véhicule 9 places pour le Plan de Cohésion Sociale - Principe projet.**

Pour le bon déroulement des différentes activités inscrites dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un véhicule 9 places.

A cet effet, la passation d'un marché public de fournitures est requise.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de cette acquisition s'élève à 24.999 € TVAC.

M.DONFUT précise que l'acquisition d'un bus avait déjà eu lieu pour le Centre Culturel et ceci coûte très cher. Pour le PCS, il suppose que celui-ci servira pour un ensemble d'acteurs intégrant le Plan car il s'agit de rassembler.

M.STIEVENART confirme les faits ajoutant que tout tournera autour d'une convention précise et claire.

M.DONFUT s'en réjouit.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition d'un véhicule 9 places pour le Plan de Cohésion Sociale (P.C.S).

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché public de fournitures estimé à 24.998,60 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

### **Acquisition de mobilier pour la bibliothèque Pivot - Principe projet**

Afin de finaliser l'aménagement de la bibliothèque Pivot, il y a lieu de procéder à l'acquisition de mobilier divers.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de fournitures est requise.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de cette acquisition s'élève à 9.771 € TVAC.



Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque Pivot.

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché public de fournitures estimé à 9.770,75 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

### **Budget Communal - Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1**

Les résultats des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 s'établissent comme suit :

- service ordinaire : résultat négatif exercice propre de 487.183.03 €
- résultat positif exercices cumulés de 4.033.825.91 €
  
- service extraordinaire : résultat négatif exercice propre de 993.697.73 €
- résultat positif exercices cumulés de 7.769.793.45 €

M.BOUVIEZ apporte les éclaircissements et précisions utiles quant à la modification budgétaire.

Il y avait lieu d'adapter le budget communal et donc, c'est la raison pour laquelle la modification budgétaire suivante est présentée ce soir.

Celle-ci est négative et réduit le boni cumulé de 4 529 320 € à 4 033 825 € soit, un mali de 495 495 €.

Il a fallu intégrer des décisions prises durant le 1<sup>er</sup> semestre 2012 telles que :

### À l'ordinaire :

- Le budget du CPAS voté à l'unanimité en mars dernier qui doit être consolidé par une dotation de 350 000 €.
- Une contribution à une autre entité consolidée qu'est la Zone de Police ; budget qui impose aux communes adhérentes une dotation supplémentaire à celle prévue initialement soit, 170 000 € liés à une augmentation imputable en dépenses de frais et assurances ainsi que les cotisations de pension des agents statutaires.
- Le service incendie impose une facture de régularisation issue d'exercices antérieurs pour un montant de 120 000 € compensé par l'abaissement de la dotation prévue pour 2012 puisqu'il est prévu de payer 3 tranches sur 4.
- La révision des dépenses du personnel à la hausse. Le budget initial a été élaboré conformément aux directives administratives de la Tutelle. Cependant un reliquat doit y être apporté. Au niveau de ce secteur économique, une augmentation de 66 000 € apparaît.
- En matière de fonctionnement quelques changements mineurs.

### À l'extraordinaire :

Certains projets ont été introduits sur fonds de réserve en lieu et place d'autres. Cela ne génère aucun impact sur le fonds de réserve communal.

4 projets plus conséquents engendrent des emprunts communaux supplémentaires, à savoir :

Travaux d'extension du cimetière de Noirchain :	140 000 €
Impétrants carrefour Terre à Cailloux	556 000 € avec un
emprunt communal de 356 000 € au lieu de 190 000 €	
Travaux d'infrastructures sportives	75 000 €
Acquisition d'un camion grue	20 000 €

soit une augmentation de la charge de dette de 19 588 €

Enfin, petit rappel, le budget 2008 présenté fin 2007 était caractérisé par un boni cumulé de 599 661 € ; la mandature s'achève avec un boni cumulé de 4 033 000 €.

M.le Bourgmestre ajoute que ces modifications budgétaires reflètent ce qui se passe dans les communes avoisinantes en matière de transferts.

Frameries s'est vu augmenter la dotation du CPAS ; il s'agit d'un message pour l'avenir car, si la situation ne change pas, on sera confronté à d'énormes problèmes.

La zone de Police pose également un réel souci qui génère des difficultés certaines ; c'est par ailleurs la raison pour laquelle le budget de la zone boraine n'a été présenté au Conseil de Police qu'en mai dernier. Il a fallu revoir les montants qui étaient excessivement élevés ;

pour ce faire, on a opté pour la mobilité des agents. Le budget explose car la sécurité est une exigence bien légitime de chaque jour pour les citoyens.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

- approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1.

La délibération requise est adoptée.

### **Subsides 2012 - Vote**

Vu l'article L333-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au Moniteur Belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au Moniteur Belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

- d'approuver les documents requis pour les subsides de 1 239,47 € et plus
- d'octroyer les subsides suivants :

Articles budgétaires	Organismes	Montants
110/33202	ADL Cpte banc. :BE39 0688 9029 4319	15 000 €

425/33201	Contrat Rivière Cpte banc. : BE85 0682 4474 8306	4 145,80 €
521/33201	Organisation Commerciale des 8 Miles Cpte banc. : BE02 0682 1830 9540	787,50 €
722/33201	Promotion de l'Enseignement Libre & Officiel Institut St Joseph & Eugies Cpte banc. : BE69 3701 0681 5578 Centre Scolaire Ste Waudru Cpte banc. : BE97 0001 5578 6949	1 812,50 €  811,50 €
76207/33202	Centre Culturel Local – Opéra Carmen Cpte banc. : BE73 1262 0182 6960	10 000 €
875/33201	Association pour les Chats Errants Cpte banc. : BE20 3700 1317 9256	1 239 €

Article 3 : les subsides repris ci-dessus ne sont pas soumis à l'examen de la Tutelle.

Article 4 : d'allouer la somme suivante :

Article budgétaire	Organisme	Montant
84016/33202	Garance	5 000 €

Article 5 : de soumettre le subside de l'ASBL Garance à l'examen de la Tutelle.

La délibération requise est adoptée.

### **Fabriques d'Eglises Sainte Waudru, Saint Remy & Sacré Cœur - Modifications budgétaires**

La Fabrique d'Eglise Sainte-Waudru présente une modification budgétaire ordinaire n°1 et la Fabrique d'Eglise Sa int-Remy présente une modification extraordinaire n°1; aucun supplément communal n'est requis.

La Fabrique d'Eglise du Sacré-Cœur présente une modification budgétaire ordinaire n°1 avec une part communale diminuée de 4.501,46 € et une modification budgétaire extraordinaire n°1 comprenant une demande de subvention de 4.500,00 €.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

- décide d'émettre un avis favorable sur ces modifications.

La délibération requise est adoptée.

### **Conciergeries communales – Nouveau contrat de location et règlement.**

En séance du 24 mai 2012, le Collège Communal a décidé d'approuver l'augmentation des loyers mensuels et des charges mensuelles pour les conciergeries des bâtiments communaux, à savoir :

- 200 euros indexé pour le loyer, ainsi que le montant forfaitaire de 100 euros indexé pour les charges.

Le Collège Communal a décidé d'adapter le contrat de location, un projet a donc été dressé à cet effet, ainsi qu'un règlement pour toutes les conciergeries.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

- Article 1 : d'approuver le nouveau contrat de location des conciergeries pour l'augmentation des loyers et charges, ainsi que le règlement des conciergeries.
- Article 2 : Inviter les locataires à venir signer le nouveau contrat de location.
- Article 3 : Transmettre une copie des documents au service Recette et Comptabilité.

La délibération requise est adoptée.

## **CPAS – Budget 2012 – Modification budgétaire Extraordinaire n°1**

Le CPAS présente une modification budgétaire Extraordinaire n°1.

Mme GALLEZ, Président du CPAS apporte les explications techniques utiles à cette modification budgétaire.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

- approuve la modification budgétaire Extraordinaire n°1 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

## **Enseignement - Emplois vacants - Révision**

Le Conseil communal du 22 mars 2012 a acté les emplois vacants dans l'enseignement fondamental, pour l'année scolaire 2012-2013, comme suit :

### En primaire :

- 58 périodes vacantes → soit 2 emplois à temps plein + 10 périodes vacantes.

### En maternel :

- 4 périodes vacantes
- 2 périodes vacantes en psychomotricité.

### Maîtres spéciaux :

- 14 périodes vacantes d'éducation physique → soit ½ emploi + 2 périodes vacantes
- 8 périodes vacantes de 2<sup>ème</sup> langue

Le Conseil Communal du 24 mai 2012 a fait droit à la demande de Monsieur Lecomte Rudy, instituteur primaire, à titre définitif, à temps plein, qui par son courrier du 27 avril 2012, a remis la démission de ses fonctions au 31 mars 2012 et a sollicité sa mise à la retraite à dater du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,  
FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE,  
RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : de revoir sa décision du 22 mars 2012 relative aux emplois vacants dans l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2012-2013 ;

Article 2 : d'acter les emplois vacants pour l'année scolaire 2012-2013 comme suit :

- En primaire

82 périodes vacantes → soit 3 emplois à temps plein + 10 périodes vacantes

- En maternel

4 périodes vacantes

2 périodes vacantes en psychomotricité

- Maîtres spéciaux :

14 périodes vacantes d'éducation physique → soit ½ emploi + 2 périodes vacantes

8 périodes vacantes de 2<sup>ème</sup> langue

- d'acter les emplois vacants pour l'année scolaire 2012-2013 comme suit :

En primaire :

- 82 périodes vacantes → soit 3 emplois à temps plein + 10 périodes vacantes

En maternel :

- 4 périodes vacantes
- 2 périodes vacantes en psychomotricité.

Maîtres spéciaux :

- 14 périodes vacantes d'éducation physique → soit ½ emploi + 2 périodes vacantes
- 8 périodes vacantes de 2<sup>ème</sup> langue

La délibération requise est adoptée.

## **Rapport financier 2011 du Plan de Cohésion Sociale**

Le Conseil Communal du 24 septembre 2009 ayant approuvé le Plan de Cohésion Sociale 2009-2013.

En application des directives des arrêtés du gouvernement wallon des 1<sup>er</sup> décembre 2010 et 8 avril 2011 un rapport financier devant être transmis au service Public de Wallonie ; Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la santé pour le 31 mars 2012 au plus tard.

Un délai au 30 juin 2012 ayant été accordé, par un courriel du 17 février 2012 et par un courrier du 6 avril 2012, compte tenu de l'évaluation du Plan de Cohésion Sociale.

Ce rapport financier 2011 ayant été établi par le service « Comptabilité » sur base des pièces justificatives.

Les chiffres présentés étant susceptibles d'être modifiés par le SPW en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article unique : d'approuver le rapport financier 2011 du Plan de Cohésion Sociale.

La délibération requise est adoptée.

## **Plan de Cohésion Sociale – Rapport d'activité 2011- Prévisions budgétaires 2012 - Evaluation du PCS 2009-2011**

Le Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie prévoit en son article 29, § 4 que la commission d'accompagnement évalue l'ensemble du plan local mis en œuvre la dernière année de la mandature communale.

Dans ce cadre, un rapport d'activités pour l'année 2011 associé aux prévisions budgétaires 2012 et au rapport d'évaluation couvrant la période de 2009 à 2011 doit être soumise à la DiCS pour le 30 juin 2012.

Ce rapport ayant été établi par le service de « Prévention ».



Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article 1 : d'approuver le rapport d'activités du PCS pour l'année 2011

Article 2 : d'approuver le rapport d'évaluation du PCS 2009-2011

Article 3 : d'approuver les prévisions budgétaires 2012

Article 4 : de transmettre le dossier à la DICS pour le 30 juin 2012

La délibération requise est adoptée.

**Académie de Musique - Règlement d'Ordre intérieur du Conseil des Etudes - Règlement d'Ordre intérieur - Projet d'établissement.**

Mme Laurence Leleux, Directrice à l'Académie de musique, informe le Pouvoir Organisateur de la mise à jour du règlement d'ordre intérieur du Conseil des Etudes, de la création du règlement d'ordre intérieur et du projet d'établissement.

M.CEUTERICK précise que ce règlement est devenu « pilote » et qu'il circulera l'an prochain dans d'autres établissements.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, VAN HOUT**

décide :

Article unique : d'arrêter le règlement d'ordre intérieur du Conseil des Etudes ; le règlement d'ordre intérieur de l'établissement et le projet d'établissement, à l'Académie de musique.

La délibération requise est adoptée.

**Point supplémentaire déposé par M.C.RUELLE, Conseiller Communal – Rue P.Busé entre la Place du Ch.Perdu & la rue de la Montagne – Mise en sens unique dans le sens descendant**

En application de l'Article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, M.C.RUELLE, Conseiller Communal du groupe CDH a déposé un point supplémentaire relatif à la mise en sens unique descendant à la rue P.Busé entre la Place du Champ Perdu & la rue de la Montagne.

En date du 22 mars 2012, la partie de la rue P.Busé entre la Place du Ch.Perdu et la rue de la Montagne a été mise en sens unique dans le sens descendant. Cette mise à sens unique a été effectuée sans demander l'avis des riverains et sans les prévenir.

Les riverains de cette portion de voirie demandent que :

- l'entrée & la sortie des élèves de l'Ecole Libre Ste Marie soient protégés de part et d'autre de la voirie par un plateau ralentisseur, identique à celui installé, il y a quelques années pour protéger « l'entrée & la sortie » de l'Ecole Communale de Frameries, sise au n°48 de la rue P.B usé ;
- le goulot précédemment créé en bas de la rue P.Busé, du côté des numéros impairs, soit enlevé, ce qui augmenterait à cet endroit la possibilité de stationnement des véhicules et en outre, permettrait d'attribuer une place de stationnement privilégiée à la personne gravement handicapée qui est domiciliée dans une des habitations récemment construites ;
- que cette portion de voirie soit remise en double sens dans les plus brefs délais

M.DRAUX répond que la volonté première du Collège Communal est de sécuriser un maximum les voiries et les abords des écoles de l'entité. Par ailleurs, un plan communal de mobilité a été créé. Des fiches techniques ont été établies et notamment pour toutes les écoles. Il donne lecture à l'Assemblée de la fiche récapitulative qui reprend les critères imposés. Vu ces éléments, il n'a pas été recommandé la construction d'un plateau ralentisseur. De ce fait, le goulot permet de sécuriser les lieux par un ralentissement de la circulation. L'enlever et le remplacer par un plateau ne fera gagner aucune place de stationnement.

M.RUELLE propose de communiquer ces informations aux riverains qui ont soulevé la question.

M.DRAUX s'interroge sur le fait de savoir si M.RUELLE fait toujours bien partie de la majorité ? En un mois de temps, il a initié une pétition.

Il rappelle qu'en date du 23 juin 2011, l'intéressé a voté ce règlement.

M.GIANGRECO confirme que les abords des écoles doit toujours être sécurisé ; le problème est que les riverains ne comprennent pas l'objectif. Les éléments développés par M.DRAUX sont probants et il y aurait lieu d'expliquer tout ceci aux riverains.

M.DRAUX s'engage dès demain à prendre les contacts utiles pour les en informer.

M.GIANGRECO relève que l'interpellation est un droit ; une fois en possession des éléments de réponse concrets, M.RUELLE pourra donner toutes les explications.

M.DONFUT propose qu'une réunion soit organisée afin de calmer les esprits et tout rentrera dans l'ordre. Il souligne qu'une situation identique avait été rencontrée lors de la mise à sens unique de la rue Ste Philomène alors que maintenant le système donne pleine satisfaction aux riverains. Il faut privilégier le dialogue ce qui calmera les esprits.

M.le Bourgmestre, quant à lui, estime qu'il faut assumer les choix qui sont posés et surtout avoir le courage d'aller jusqu'au bout des décisions prises, même si elles vont à l'encontre des souhaits des citoyens.

### Divers

#### **Mme FI.VAN HOUT – Hall Omnisports salle M.AUDAIN – Propreté & entretien des abords**

Mme VAN HOUT informe l'Assemblée que quelques riverains de la salle omnisports M.Audain l'ont interpellée se plaignant de l'état de propreté, de l'entretien des abords du site ainsi que des nuisances sonores engendrées lors de festivités.

Des vêtements traînent et le local des poubelles est dans un état lamentable. Elle en a fait le constat elle-même mais, hier, tout était rentré dans l'ordre, c'est vrai. Il apparaît que l'éclairage extérieur ne fonctionne plus ce qui engendre des rassemblements de jeunes en soirée.

D'autres se plaignent des conditions d'exploitation de la salle plus précisément suite aux fêtes bruyantes et répétitives.

Elle souhaite connaître les conditions d'exploitation ; un permis est obligatoire et ce, que ce soit avant ou après 2002. Sans celui-ci, en cas d'accident, la commune serait tenue pour responsable ; il s'agit d'une réelle urgence.

M.GRACI répond qu'un ramassage est organisé par la commune à raison d'une fois par semaine pour les vêtements et poubelles. Les poubelles sont mises à disposition par la Commune et les personnes de la salle gèrent les tâches y afférentes. D'autre part, des poubelles ont été installées sur le parking de la salle ; elles aussi sont régulièrement vidées.

Pour l'éclairage, au départ, le système de minuterie fonctionnait jusqu'à 22 h 30 dérangeait le voisinage. C'est la raison pour laquelle, le système a été coupé. Ceci dit, on peut toujours réenclencher celui-ci.

En matière d'organisation de fêtes, soirées, un tarif préférentiel a été mis en place pour les clubs ; pour rentabiliser, il faut aussi faire un peu d'événementiel. Malgré tout, une limite en temps est instaurée afin d'éviter les nuisances sonores. Tout a été mis en place dans le cadre de l'écoute des riverains.

On essaie de fonctionner du mieux qu'on le peut ; on essaie de gérer en bon père de famille. En réalité, tout ce que certains espèrent s'est voir venir la délocalisation du Hall Omnisports.

M.le Bourgmestre reconnaît que rien n'est parfait et que tout le monde en a bien conscience. La météo fait qu'il n'est pas simple de procéder à la tonte des pelouses régulièrement. La hauteur de la grille d'accès sera également revue. Ce type de salle se doit d'être exploité du mieux possible mais elle amène de la vie ce qui est normal. Pour le permis d'exploitation, on fera des recherches mais la salle a été construite en 1999.

M.DEBASIEUX préconise que l'on ménage la chèvre et le chou ; on essaie de travailler en bonne harmonie avec la salle et le voisinage. Quelques travaux seront prochainement réalisés par la main d'œuvre communale. Pour les poubelles, elles seront sorties par le personnel de la salle omnisports la veille du passage d'Hyg a. Pour la tonte, lorsque l'herbe est encore relativement d'une hauteur correcte, le personnel de la salle s'en charge ; autrement, il faut recourir aussi   la main d'œuvre communale qui dispose de mat riel adapt .

### **M.D.DONFUT – Rue des Alli s – Travaux en cours – Propret **

M.DONFUT se r jouit de l' tat d'avancement des travaux dans la rue des Alli s bien qu'il rel ve l'urgence   r server   la propret  des lieux d s   pr sent.

Non encore termin e, des canettes, des papiers, des cartons, d chets en tous genres jonchent d j  les trottoirs et voirie. Il invite le Coll ge Communal   exercer une vigilance accrue sur le probl me et pr conise la pr sence de personnes sur le terrain de mani re journali re afin de pallier   ces probl mes de propret  publique.

**Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)**

Il s'agit de la séance du 24 mai 2012.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté car il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.